

PRÉFECTURE
 CABINET DU PRÉFET
 Service du Cabinet
 Bureau du protocole
 et de la communication interministérielle



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Colmar, le 12 décembre 2018



LE PLAN VIGIPIRATE EST RELEVÉ AU NIVEAU
URGENCE ATTENTAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
 SOYEZ VIGILANT

Renforcement de la sécurité dans le Haut-Rhin

À la suite de l'attentat commis hier à Strasbourg à proximité du marché de Noël, la cellule interministérielle de crise présidée par le président de la République a relevé la posture du plan vigipirate au niveau « **Urgence Attentat** » sur l'ensemble du territoire national.

Dans le département, le préfet Laurent Touvet a réuni ce matin, en présence des deux procureurs de Colmar et de Mulhouse et des sous-préfets, les responsables des services de sécurité (police nationale, gendarmerie, douanes, police aux frontières) ainsi que les forces armées pour renforcer sans délai :

- les contrôles aux frontières à l'aéroport de Bâle-Mulhouse et dans les gares de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis,
- la surveillance des marchés de Noël, des centres commerciaux, des bâtiments publics et des lieux de cultes.

Comme le préfet l'a indiqué aux maires organisateurs des marchés de Noël les plus fréquentés (Colmar, Eguisheim, Riquewihr, Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Mulhouse), le département bénéficie dès aujourd'hui d'un renfort de forces mobiles et de militaires de Sentinelle. Le préfet demande à l'ensemble des élus du département, aux services de l'État ainsi qu'aux responsables des centres commerciaux et aux opérateurs de prendre toutes les mesures utiles pour renforcer la sécurisation des sites sensibles et de grande fréquentation.

Le préfet appelle chacun à faire preuve de la plus grande vigilance afin de détecter tout comportement suspect. En étant attentif à son environnement quotidien, chacun peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte. Il convient d'appeler les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).

Le préfet du Haut-Rhin précise que les mesures prises dans ce département, en application de la posture vigipirate « urgence attentat » ne visent bien évidemment pas à interdire les manifestations sur la voie publique mais simplement à s'assurer que les manifestations déclarées se produisent dans des conditions de sécurité optimale. Cependant, compte-tenu des effectifs engagés nécessaires pour sécuriser les rassemblements, il en appelle à la responsabilité individuelle de chacun.

Contact Presse :

Service du Cabinet – Bureau du protocole et de la communication
 03 89 29 20 05 – 03 89 23 21 06 – 06 08 23 79 20

Retrouvez nos publications sur  



Vigilance et protection maximums en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat :

- **Concerne l'ensemble du territoire**
- **Mesures exceptionnelles d'alerte de la population**
- **Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat**
- **Durée limitée à la gestion de crise**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beaurevoir | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/vigipirate